Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20261110-2026_79-DE

Délibération n°7
-
2026-79 | Assainissement collectif – Convention relative au SATESE et à l'animation départementale de l'assainissement collectif du Morbihan

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de novembre à 19h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 6 novembre 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Carole CHÉNAIS

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Absent(s) : /

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, par le biais d'une convention conclue pour les années 2024 à 2026, la commune adhère aux missions du service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et de l'observatoire départemental de l'assainissement collectif (ODA) du Morbihan.

Pour la poursuite de cette collaboration à partir du 1er janvier 2027, le département du Morbihan propose de conclure une convention trisannuelle (2027-2029) relative au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et à l'animation départementale de l'assainissement collectif du Morbihan.

Les missions assurées sont :

Au titre du SATESE :
L'appui technique délivré par le SATESE a pour objectif d'assurer :
- le bon fonctionnement des installations de collecte et de traitement des eaux usées existantes,
- une information et un appui technique à la réalisation des projets et des documents techniques réglementaires.

Au titre de l'animation départementale :
- communiquer sur des mutualisations d'expérience techniques,
- promouvoir et diffuser des méthodologies de travail,

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20261110-2026_79-DE

- de promouvoir les priorités d'intervention concertées avec les partenaires du groupe de travail assainissement (DDTM, AELB),
- de participer au développement d'actions innovantes ou réaliser des études techniques approfondies,
- guider le département dans sa politique d'intervention en matière d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **APPROUVE** la convention relative au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et à l'animation départementale de l'assainissement collectif du Morbihan pour les années 2027 à 2029,

➲ **ACTE** que la commune devra s'acquitter d'une participation financière annuelle d'un montant de 312 euros pour l'année 2027 et que le tarif sera réévalué annuellement.

➲ **DONNE DELEGATION** à Madame le Maire ou son représentant pour signer la convention afférente ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce sujet.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 10 novembre 2026,

Secrétaire de séance,
Carole CHÉNAIS

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)